



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 FÉVRIER 2024  
2024/029**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vingt et un février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Huguette ROSIER, M Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER, Mme Stéphanie PICOT.

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Françoise CHAMPION (pouvoir à Mme Marie-Renée BIZET), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M Robert ACQUITTER), Mme Céline BERTHO (pouvoir à Mme Stéphanie PICOT), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE), M. Denis SEBILO (pouvoir à Mme Huguette ROSIER),

Secrétaires de séance : Mme Stéphanie PICOT et M. Pierre-Luc PHILIPPE

**CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POUR L'ANIMATION DE LA BIBLIOTHEQUE  
D'HERBIGNAC**

Rapporteur : Jeanne DELASSUS

Madame Jeanne DELASSUS, Adjointe aux affaires culturelles, au tourisme et au patrimoine, rappelle que l'association des bénévoles de la médiathèque d'Herbignac est à l'origine de la création de la bibliothèque. Compte tenu tant de cet historique que du rôle essentiel qu'elle continue de jouer aujourd'hui, l'Association occupe une place particulière dans le tissu associatif local et joue un rôle important dans le développement de la Culture à Herbignac.

Il est proposé de signer une convention entre la Ville d'Herbignac et l'association des bénévoles de la médiathèque qui précise les engagements des parties.

Le projet de convention a été transmis aux Elus avec la note de synthèse ainsi que la charte du bénévole.

Concernant les projets spécifiques, la Ville s'engage à être financièrement l'association pour toutes les actions qui lui auront été proposées et qu'elle aura préalablement validées par la voix de l'adjointe déléguée à la culture.

Ce soutien se traduira par une subvention annuelle d'un montant maximal de 1 500 €.

Pour son fonctionnement courant, l'association bénéficiera en plus du même type d'aide que toutes les autres associations d'Herbignac.

La durée de la convention est fixée à 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> mars 2024.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention transmis aux Elus avec la note de synthèse

**CONSIDERANT** le rôle important de l'association des bénévoles de la médiathèque dans le développement de la Culture à Herbignac,

Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :**

- ◆ **D'APPROUVER** le projet de convention entre la Ville d'Herbignac et l'Association des bénévoles de la médiathèque d'Herbignac 2024-2028
- ◆ **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 29 février 2024  
Et de la publication, le 28 février 2024

Pour extrait certifié conforme  
Mme La Maire,  
Christelle CHASSÉ

